
Compilation des attentes qui ont un impact direct avec le calcul de la possibilité forestière, qui ont été soulevées par les utilisateurs de la forêt et qui peuvent être considéré par Sylva II

Type d'impact Impact direct sur le calcul de possibilité / Déjà prise en considération par Sylva II

Moyen utilisé dans Sylva II Par compartimentage / par blocage

Mot clé

Conservation de la biodiversité

Type de groupe

Attentes

Plusieurs participants recommandent de parfaire le réseau des aires protégées au Québec, tout particulièrement dans la zone de la forêt boréale.

Bilan national

La CRÉ de la Côte-Nord demande que la région soit mise à contribution dans l'effort de protection de la biodiversité de 8 % au même titre que les autres régions.

Groupes d'intérêt autres

Mot clé

Habitats fauniques essentiels

Type de groupe

Attentes

Les refuges biologiques proposés par le MRNFP devraient être complémentaires aux objectifs du Plan d'action stratégique sur les aires protégées sans toutefois être intégrés à ceux-ci.

Groupe de protection de l'environnement

Mot clé

Sites patrimoniaux et communautaires

Type de groupe

Attentes

Aucune intervention forestière ne devrait être permise dans un rayon de 60 mètres d'un site archéologique.

Communauté autochtone

Moyen utilisé dans Sylva II Par une approche administrative différente

Mot clé

Aménagement intégré/écosystémique

Type de groupe

Attentes

Maintien de la présence dans l'exercice des activités traditionnelles, des droits ancestraux, territoriaux et issus de traité relativement aux autres sources de prélèvement et activités de développement.

Communauté autochtone

Mot clé Opérations forestières

Type de groupe

Attentes

Adaptation régionale des normes

Chercheurs

Mot clé Possibilité forestière en général

Type de groupe

Attentes

Un moratoire devrait être imposé sur l'exploitation forestière, de même que sur toute nouvelle attribution de volumes de bois des forêts nordiques, tant que les effets des pratiques sylvicoles sur ces écosystèmes ne seront pas mieux connus.

Groupe de protection de l'environnement

Le calcul de la possibilité doit adopter une approche prudente.

Groupe de protection de la faune

Moyen utilisé dans Sylva II Par une stratégie d'aménagement particulière

Mot clé Aménagement intégré/écosystémique

Type de groupe

Attentes

La qualité du territoire et la pérennité des ressources doivent être assurées.

Communauté autochtone

Type d'impact Impact direct sur le calcul de possibilité / Pourrait être prise en compte par Sylva II

Moyen utilisé dans Sylva II Par compartimentage / par blocage

Mot clé Amélioration des connaissances

Type de groupe

Attentes

Les membres de la table forêt ont fait part de l'urgence et de la nécessité de protéger les sites patrimoniaux et communautaires restants. Des études, menées par des historiens et des archéologues doivent être entreprises pour assurer leur identification et leur protection subséquente.

Communauté autochtone

Mot clé Aménagement intégré/écosystémique

Type de groupe

Attentes

Adopter une approche globale de protection pour les espèces menacées, la protection des sols et des habitats aquatiques.

Bilan régional

Mot clé

Autres produits issus de la forêt

Type de groupe

Attentes

Le Ministère doit appliquer un programme "forêt-bleuet" modifié et qu'il attribue un nombre important d'hectares pour la région de la Côte-Nord, sachant que plusieurs producteurs sont en attente de terres au Ministère depuis près de quatre ans.

Groupes d'intérêt autres

Mot clé

Campement autochtone

Type de groupe

Attentes

Dans le cas des campements satellites, une superficie de 4 hectares devra être maintenue intacte autour du camp.

Communauté autochtone

Mot clé

Chasse/piégeage/ligne de trappe/cueillette

Type de groupe

Attentes

Une fois connus, les secteurs de cueillette pour les plantes rares ou fragiles et les secteurs communautaires doivent être protégés par la mise en place d'une zone de protection de 20 mètres.

Communauté autochtone

Les territoires cartographiés à potentiel bleuet sur la Côte-Nord par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec devront faire l'objet d'une protection. Il faudrait interdire tout genre de scarifiage et proscrire tout effort de reboisement dans les secteurs à potentiel bleuet afin de protéger cette ressource régionale, car un reboisement aurait pour effet de geler ce dit secteur pour les 70 ans à venir.

Exploitant des ressources autres que ligneuse

Mot clé

Conservation de la biodiversité

Type de groupe

Attentes

** En vue de rencontrer les objectifs de la Stratégie québécoise sur les aires protégées, nous demandons que le gouvernement du Québec se fixe impérativement comme objectif le parachèvement d'un réseau d'aires protégées fondé sur la représentativité de la biodiversité sur 8 % des forêts de chacune des régions écologiques du Québec. Qu'il établisse de plus un moratoire sur l'exploitation forestière des territoires dont la valeur écologique élevée est déjà connue et qui les rend susceptibles de devenir des aires protégées. ** Que l'on donne priorité à la protection des vieux écosystèmes (90 ans et plus et vieilles inéquiennes) suivants : les bétulaies jaunes et les associations du bouleau jaune avec des résineux, les peuplements dominés par l'épinette rouge ou contenant une forte proportion d'épinette rouge, les peuplements dominés par le thuya ou comportant une portion significative de vieux thuyas, les vieux écosystèmes peu communs tel les prucheraies, ormeraies, pinèdes naturelles, etc.; les plus vieilles pessières noires, quelques vieilles érablières à bouleau jaune non encore exploitées pour la sève. **Qu'en Estrie, compte tenu du maigre 7 % de forêt publique, productive et non encore protégée, la priorité soit vraiment consacrée à la protection intégrale des forêts mûres et surannées (ce qui n'exclut pas la création d'autres aires protégées visant à atteindre 8 % du territoire régional).**Qu'un moratoire soit décrété sur la coupe des vieux écosystèmes précédemment cités jusqu'à ce que soit fait le choix des plus significatifs comme forêts anciennes. **

Groupe de protection de l'environnement

* Compléter le plus rapidement possible la Stratégie québécoise sur les aires protégées (SQAP) qui vise la protection de 8 % du territoire québécois d'ici 2005.* Compléter le réseau d'aires protégées de catégorie I à III à un minimum de 12 % de chacune des régions naturelles au sud du 52e parallèle.

Groupe de protection de l'environnement

1. Le gouvernement du Québec doit compléter le plus rapidement possible la Stratégie québécoise sur les aires protégées (SQAP). 2. La SQAP doit protéger un minimum de 8 % des régions naturelles C1, C2, C3, et C4. 3. Le gouvernement du Québec doit coopérer avec la Commission de la capitale nationale afin de faciliter la protection du Parc de la Gatineau comme aire protégée. 4. Le gouvernement du Québec doit mettre en place un moratoire sur toute nouvelle allocation de ressources jusqu'à ce qu'une protection provisoire soit assurée sur au moins 20 % du territoire.

Groupe de protection de l'environnement

Mettre en oeuvre une Stratégie québécoise de conservation de la biodiversité axée notamment sur l'établissement d'un réseau d'aires protégées ainsi que sur des modalités d'aménagement écosystémique proches de la nature. L'absence d'une telle stratégie est un des vides les plus navrants de la politique forestière québécoise.

Groupe de protection de l'environnement

Dans le cas des OPMV concernant la pessière à mousses, la conservation d'un massif devrait être jumelée avec la protection de peuplements mûrs et surannés.

Groupe de protection de l'environnement

À court terme, le CRECN recommande d'adapter et d'alléger les procédures de dérogation lorsque les objectifs visés sont la préservation d'une espèce menacée ou vulnérable, de son habitat ou d'un écosystème. À moyen terme, le CRECN recommande d'adapter le RNI aux caractéristiques d'un plus petit territoire (ex : province naturelle).

Groupe de protection de l'environnement

Mot clé

Habitats fauniques essentiels

Type de groupe

Attentes

Selon nous, la norme applicable à la hauteur minimale pour la récolte des secteurs de coupes adjacents à la coupe en mosaïque devrait passer de 3 à 7 mètres de hauteur. Ceci afin de maintenir un habitat convenable pour une population de martre d'Amérique qui est une espèce indicatrice de la santé de nos forêts. Il est important de conserver un couvert mature (+7m) ainsi que des débris ligneux et des chicots, ceci ne se retrouve pas dans les forêts jeunes ni dans les normes (RNI).

Groupe de protection de la faune

Mot clé

Identification des compartiments pour les productions érablières sucrières

Type de groupe

Attentes

Des MRC et des municipalités demandent un moratoire sur les coupes dans les érablières et veulent que des moyens soient développés pour concilier les usages.

Groupes d'intérêt autres

Mot clé

Intensification de l'aménagement

Type de groupe

Attentes

Mettre sur pied un système permettant d'évaluer et d'identifier les sites propices à l'implantation des plantations à croissance rapide en forêt publique et aussi en forêt privée.

Chercheurs

Mot clé	Milieu riverain	Type de groupe
Attentes	Revoir la largeur des bandes riveraines en fonction des besoins de la faune comme habitat, ou corridor de déplacement. Exiger une zone tampon de l'ordre de 60 à 200 mètres pour protéger les habitats riverains.	Groupe de protection de la faune Groupe de protection de l'environnement
Mot clé	Possibilité forestière en général	Type de groupe
Attentes	Statuer sur une réserve de protection (m3 et de surface) permettant de rencontrer les éléments identifiés pour chaque Première Nation.	Communauté autochtone
Mot clé	Protection des paysages critiques	Type de groupe
Attentes	* Confier aux gens des régions la tâche d'identifier les sites d'intérêt pour la protection des paysages; * Identifier les secteurs d'intérêts majeurs à l'échelle d'une unité d'aménagement forestier et les transférer de façon visuelle dans un outil géomatique reconnu et facilement disponible; * Pour les paysages, les UTR pourraient être délimités en fonction des bassins versants, en complément avec la gestion de l'eau.	Industrie
Mot clé	Réseau routier	Type de groupe
Attentes	Exiger l'élaboration de plans intégrés de gestion des voies d'accès qui ont pour objectif le maintien des forêts intactes (sans route), et d'envisager la création d'un zonage du territoire dans les secteurs où ces forêts intactes constituent une priorité.	Groupe de protection de l'environnement
Mot clé	Sites patrimoniaux et communautaires	Type de groupe
Attentes	Une bande de protection de 30 mètres autour d'un site de sépultures est jugée satisfaisante.	Communauté autochtone
Mot clé	Vieilles forêts, îlots de vieillissement, forêts anciennes, rares ou refuges biologiques	Type de groupe
Attentes	En Chaudière-Appalaches, on demande que 3 % (45km ²) de la forêt publique accessible, productive et non encore protégée soit vraiment consacrée à la protection intégrale des forêts mûres et surannées. À ce titre, il est demandé qu'un moratoire soit décrété sur la coupe de vieux écosystèmes jusqu'à ce que soit fait le choix des peuplements les plus significatifs comme forêts anciennes à des fins de protection.	Groupe de protection de l'environnement

Que l'on considère sérieusement la possibilité de créer une aire protégée de taille moyenne dans les deux vallées encore vierges du Massif du Sud (vallée du Milieu et du ruisseau Beaudoin). Des secteurs de la forêt publique situés entre Armagh et Notre-Dame-du-Rosaire devraient aussi être étudiés.

Groupe de protection de l'environnement

Dans le cas des vieilles forêts, il est essentiel de conserver les peuplements rares (pessières, prucheraies, bétulaies jaunes et érablières non exploitées).

Groupe de protection de l'environnement

Ne pas instaurer de refuges dans les zones où les coupes partielles sont majoritaires puisque le couvert forestier est maintenu en permanence.

L'industrie

Moyen utilisé dans Sylva II Par compartimentage / par l'application de % de réduction

Mot clé

Aménagement intégré/écosystémique

Type de groupe

Attentes

Dans le cadre du processus d'attribution d'affectation au territoire public, l'attribution de vocation à celui-ci sera un outil important dans la gestion intégrée des ressources ainsi que pour leur développement durable et elle pourra être un outil intéressant dans la gestion de la ressource faunique que sont les animaux à fourrure au Québec.

Exploitant des ressources autres que ligneuse

Mot clé

Concentration des coupes versus leur dispersion

Type de groupe

Attentes

Les industriels ne s'opposent pas à l'approche sylvicole à l'échelle des paysages, mais ils veulent qu'elle soit progressivement mise en place, en fonction de l'accessibilité au territoire et des séquences de coupe prévues pour régulariser les classes d'âge de la forêt.

L'industrie

Mot clé

Habitats fauniques essentiels

Type de groupe

Attentes

Présentement, les espèces fauniques les plus menacées au Bas-Saint-Laurent sont celles associées aux forêts résineuses mûres surannées comme la martre d'Amérique et le tétras du Canada. Afin de protéger les derniers vestiges de ces habitats, il est impératif de fixer un seuil critique au-delà duquel il faudra interdire la récolte de ces peuplements. Nous croyons qu'il faudrait fixer ce seuil, par principe de précaution, à 10 % de la superficie productive accessible de tous les peuplements résineux et mixtes à vocation équienne.

Groupe de protection de la faune

Adopter les mesures proposées en 2003 par la FAPAQ, pour protéger la biodiversité et les habitats fauniques, c'est-à-dire : 3 passes par rotation; conserver au moins 10 % de la superficie forestière productive, en forêt dont l'âge excède d'au moins une fois et demie le temps de révolution; etc.

Groupe de protection de la faune

Mot clé

Limiter les effets des activités forestières sur l'écoulement des eaux

Type de groupe

Attentes

L'approche par bassin versant est considérée par plusieurs intervenants comme étant intéressante, mais elle devrait aussi cibler d'autres espèces de poissons, notamment celles qui ont un impact socio-économique important telles que l'omble de fontaine et/ou la ouananiche ou qui sont tout aussi sensibles que le saumon à la perturbation de leur habitat.

Bilan régional

Dans le cadre de l'OPMV concernant la protection de l'habitat aquatique en évitant l'apport de sédiments, la Fédération des trappeurs gestionnaires juge que la proposition du MRNFP de maintenir égale ou inférieure à 50 % la superficie déboisée (récolte, feu, épidémie et chablis) de tout bassin versant 100 km² et plus devrait être appliquée à tous les bassins versants renfermant de l'omble de fontaine, de la ouananiche et du touladis.

Groupe de protection de la faune

L'objectif d'un seuil minimal de 50 % doit être étendu à tous les sous-bassins versants (5km² et plus) qui abritent des salmonidés comme l'omble de fontaine et obligatoirement dans les secteurs abritant des sites d'allopatrie.

Groupe de protection de l'environnement

Mot clé

Perturbations naturelles

Type de groupe

Attentes

Les OPMV ne présentent aucun objectif visant la protection de la ressource contre les fléaux naturels tel que le feu, les insectes et les maladies. Il serait souhaitable de connaître comment le MRNFP entend tenir compte des fléaux naturels pour la prochaine génération de plans généraux d'aménagement.

Aménagiste/Groupement/Société/COOP

Mot clé

Possibilité forestière en général

Type de groupe

Attentes

Des intervenants proposent d'améliorer les calculs de la possibilité forestière en incluant, notamment, les effets des perturbations naturelles. Ils croient qu'il faut conserver une marge de sécurité dans le calcul de la possibilité et à l'occasion des attributions subséquentes.

Bilan national

Mot clé

Protection des paysages critiques

Type de groupe

Attentes

La superficie des coupes totales doit être réduite afin de limiter l'impact visuel.

Groupe de protection de la faune

Mot clé

Réduction des risques d'orniérage

Type de groupe

Attentes

Dans le cas de l'OPMV concernant l'orniérage, il a été proposé qu'une réévaluation de l'UAF soit réalisée périodiquement, aux 15 ans par exemple. Ce délai permet de ne pas considérer une UAF ayant des perturbations avec des pertes irréversibles au calcul de possibilité forestière. Il faut de préférence envisager que ces superficies perturbées puissent être plus tard régénérées et redevenir productives.

Bilan régional

Développer un indicateur de réduction d'orniérage, adapté aux coupes partielles.

Bilan régional

Mot clé Vieilles forêts, îlots de vieillissement, forêts anciennes, rares ou refuges biologiques

Type de groupe

Attentes

Maintien d'une proportion de vieilles forêts par « Trapline ».

Communauté autochtone

Moyen utilisé dans Sylva II Par compartimentage / par l'application de stratégies sylvicoles particulières

Mot clé Amélioration des connaissances

Type de groupe

Attentes

Documenter l'ensemble des éléments par la conduite de projets de recherche qui viendront éclairer les hypothèses de rendement qui s'y rattachent.

Bilan national

Développer un programme d'analyse de l'état et de la croissance des jeunes peuplements de manière à préciser les hypothèses à utiliser dans l'évaluation des possibilités annuelles de récolte.

L'industrie

Simuler les effets du maintien de proportions de vieilles forêts sur la possibilité forestière et sur l'activité économique qui en découle.

Groupes d'intérêt autres

Développer la recherche pour valider un modèle de type « triade » ou autre, adapté à la région et permettant le maintien des activités.

Chercheurs

Mot clé Aménagement intégré/écosystémique

Type de groupe

Attentes

Chaque Première Nation doit participer entièrement à l'élaboration des objectifs d'aménagement sur son territoire.

Communauté autochtone

Il faut intégrer le concept autochtone et les connaissances écologiques traditionnelles dans l'élaboration des stratégies de développement durable. Incorporer la vision autochtone au niveau des aires protégées, écosystèmes sensibles, biodiversité, refuge biologique, îlots de vieillissement, pratiques sylvicoles adaptées.

Communauté autochtone

La conservation de la biodiversité doit passer par l'aménagement de l'habitat d'une espèce "parapluie", afin d'évaluer l'efficacité des moyens à choisir pour atteindre l'objectif. Suggestion : orignal, espèce exploitée.

Exploitant des ressources autres que ligneuse

Mot clé Concentration des coupes versus leur dispersion

Type de groupe

Attentes

Que le Gouvernement prenne en considération les résultats des recherches expérimentales sur les nouveaux patrons de coupe et sur les modalités d'intervention pour améliorer les pratiques avant d'imposer des mesures additionnelles et qu'il intègre ces résultats au fur et à mesure de leur disponibilité.

Bilan régional

Mot clé	Conservation de la biodiversité	Type de groupe
Attentes	Protéger le territoire contre des activités qui ne sont pas écologiquement rationnelles ou que nous ne considérons pas comme culturellement et socialement appropriées. Ajouter un objectif visant à ne pas récolter en totalité les habitats récemment perturbés par les feux au bénéfice de la biodiversité.	Communauté autochtone Bilan régional
Mot clé	Éclaircie précommerciale	Type de groupe
Attentes	Considérant que ces travaux provoquent des changements pour certains petits mammifères et sur les communautés d'oiseaux forestiers, appliquer l'éclaircie précommerciale avec parcimonie : sur un maximum de 50 % des superficies traitables et les superficies traitées devraient être séparées par des superficies non traitées qui pourraient être traitées 5 ans suivant les premières éclaircies.	Bilan régional
Mot clé	Habitats fauniques essentiels	Type de groupe
Attentes	Adapter les systèmes sylvicoles pour favoriser l'amélioration de la qualité des habitats.	Communauté autochtone
Mot clé	Identification des compartiments pour les productions érablières sucrières	Type de groupe
Attentes	Des acériculteurs, appuyés par des représentants du secteur de la forêt privée, réclament une politique de protection et de mise en valeur du potentiel acéricole de la forêt publique.	Exploitant des ressources autres que ligneuse
Mot clé	Intensification de l'aménagement	Type de groupe
Attentes	La majorité des participants aux consultations adhèrent à l'objectif d'accroître le rendement, particulièrement dans les sites les plus productifs et à proximité des zones habitées et du réseau routier. D'un point de vue strictement forestier, nous appuyons également les propositions du CRCO du Bas-Saint-Laurent de récolter la disponibilité des peupliers, d'accélérer la réalisation des éclaircies commerciales et de récupérer les bois en perdition, tout en conservant un pourcentage minimum de ces peuplements comme il est indiqué précédemment. Les plans généraux doivent favoriser les productions prioritaires comportant des essences de valeur et les traitements qui donnent des rendements de bois d'oeuvre en essences de valeur.	Bilan national Groupe de protection de la faune L'industrie

Recommander au gouvernement d'encourager la mise en place d'expérimentation du modèle de la triade, d'entreprendre rapidement une étude visant à introduire la notion d'augmentation du volume par tige dans les scénarios sylvicoles et de viser rapidement le plein boisement dans la majorité des territoires mis en valeur.

Aménagiste/Groupement/Société/COOP

Les industriels qui s'approvisionnent en bois feuillus voudraient que la stratégie de rendement accru soit adaptée à leur contexte.

L'industrie

Les industriels forestiers croient qu'il faut accélérer la normalisation de la forêt dans les territoires qui s'y prêtent.

L'industrie

Augmenter les efforts de reboisement en ciblant les superficies mal régénérées, les grands feux, les terres en friches, etc.

Aménagiste/Groupement/Société/COOP

Pour maintenir, voire augmenter le rôle économique du secteur forestier pour le Québec, nous croyons qu'il est essentiel d'investir en sylviculture et d'intensifier l'aménagement des forêts sur les meilleurs sites à proximité des infrastructures et des communautés. Il est donc évident que la forêt privée et la forêt publique limitrophe des milieux habités doivent être privilégiées.

Aménagiste/Groupement/Société/COOP

Mise en place d'une politique d'intensification de l'aménagement forestier.

Groupes d'intérêt autres

Mettre en place une politique d'intensification de l'aménagement forestier. / Viser la production optimale, basée sur un zonage. / Rechercher des scénarios sylvicoles axés sur l'atténuation des conséquences des périodes critiques.

Aménagiste/Groupement/Société/COOP

Mot clé

Limiter les pertes de superficie productive

Type de groupe

Attentes

Que le Gouvernement du Québec se dote d'une stratégie de remise en production des superficies classées improductives suite aux feux.

Bilan régional

Que le gouvernement du Québec se dote d'une politique pour reboiser le plus tôt possible après feu les sites non régénérés dans la portion du Saguenay. De plus, le gouvernement du Québec devra réviser sa notion de fragilité des dénudés secs qui constitue, à notre avis des secteur qui demeure intéressant de reboiser.

Bilan régional

L'objectif de la diminution des superficies improductives est relativement complexe à atteindre dans les faits, car il doit être analysé en tenant compte de nombreux facteurs (l'augmentation des coûts d'exploitation fonction de la diminution de la densité de chemin, l'intégration des préoccupations des autres utilisateurs, l'objectif de la protection des paysages qui lui favorise le développement d'un réseau de chemin, etc.)

Aménagiste/Groupement/Société/COOP

Les superficies régénérées en essences non commerciales suite à une intervention devraient également faire partie de l'évaluation de la perte de superficie productive et des mesures doivent être prises afin de les remettre en production.

L'industrie

Mot clé

Perturbations naturelles

Type de groupe

Attentes

*Prendre en compte dans les calculs de possibilité forestière (SYLVA) le modèle SOPFIM permettant d'évaluer les pertes anticipées par la TBE selon le niveau de protection accordée (disponible en 2005); *Reconsidérer la non-admissibilité à la protection contre les ravageurs des peuplements prééclaircis et prévoir des scénarios d'intervention pour les peuplements à valeur ajoutée; *Reconsidérer la non-admissibilité des plantations d'épinettes blanches aux pulvérisations d'insecticides biologiques et prévoir des scénarios d'intervention dans les unités d'aménagement où ces types de peuplements sont des sources d'approvisionnement prioritaires.

Groupes d'intérêt autres

Type de groupe

Mot clé

Portage

Attentes

Une bande de protection de 60 mètres de part et d'autre du portage est envisagée à des fins de protection peu importe le niveau de fréquentation du portage. La CPPTM pourrait y être autorisée si la structure du peuplement le permet.

Communauté autochtone

Type de groupe

Mot clé

Possibilité forestière en général

Attentes

Reconnaître que le rendement en essences de valeur et en bois d'oeuvre doit être maintenu et, dans la mesure du possible, augmenté par des traitements de sylviculture intensive.

L'industrie

*Élaborer et appliquer des courbes de croissance adaptées aux forêts mélangées; *Ajuster les hypothèses liées aux courbes de croissance afin de tenir compte des écarts observés sur le terrain (les taux de sénescence, l'efficacité des traitements sylvicoles).

Groupe de protection de l'environnement

Les données de l'Observatoire de la foresterie du Bas-Saint-Laurent mettent en lumière la nécessité de faire des choix sur le plan de la récolte pratiquée sur la forêt publique matapédiennne, en particulier en ce qui a trait aux peuplements résineux .

Groupes d'intérêt autres

Que le gestionnaire de la forêt publique favorise un mode de gestion proactif des essences pionnières de la forêt publique en appliquant une politique de normalisation de la forêt afin de rétablir à des niveaux raisonnables les stocks ligneux en période critique de l'horizon de calcul de la possibilité forestière de ces essences.

L'industrie

Que les stratégies d'aménagement forestier retenues prennent en considération les produits et les marchés auxquels ces bois seront destinés.

Industrie

Que le gestionnaire de la forêt publique revoit la durée de l'horizon de calcul du peuplier. L'âge de maturité du peuplier nettement inférieur à celui des essences résineuses, ses qualités de résilience et de forte capacité à se régénérer naturellement après perturbation seraient grandement mis à profit par un raccourcissement de la période de calcul.

L'industrie

Type de groupe

Mot clé

Pratiques sylvicoles adaptées

Attentes

<p>Bouleau à papier · Aménager davantage les bétulaies blanches pures et mélangées afin de réduire la pression sur les peuplements de bouleau jaune. · Réduire l'âge d'exploitation du bouleau à papier afin d'avoir accès aux massifs forestiers avant leur déclin. · Appliquer la coupe progressive dans les peuplements matures afin de rétablir une forêt normale en créant des peuplement en régénération. · Appliquer des coupes partielles dans les peuplements en croissance (50 ans) afin de favoriser un accroissement en diamètre des bouleaux à papier dégagés. Bouleau jaune · Aménager davantage les bétulaies jaunes pures et mélangées par régime d'éclaircies ou de coupes progressives irrégulières. · Remettre en production les superficies mal régénérées issus de coupes partielles et à diamètre limite. · Prélever le couvert dominant des peuplements bien régénérés issus de coupes partielles et à diamètre limite. · Permettre d'augmenter la proportion de bouleau jaune dans la zone de l'érable minéralisé par des traitements autres que le jardinage. Érable à sucre · Cibler davantage les sites à potentiel élevé pour aménager l'érable à sucre sous le régime du jardinage. · Sur les sites à potentiel élevé pour l'érable à sucre, appliquer du jardinage sur de courtes rotations (10-15 ans) avec des prélèvements plus faibles à chaque intervention. · Permettre une intervention plus hâtive sur les sites traités à potentiel élevé en réduisant la surface terrière de retour. · Aménager davantage les superficies forestières à potentiel moyen par des régimes d'éclaircies ou de coupes progressives irrégulières. · Aménager une partie des superficies forestières à potentiel moyen en structure régulière (coupes progressives, coupes par bande).</p>	Aménagiste/Groupement/Société/COOP
<p>Que le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs facilite l'utilisation de mécanismes d'application de méthodes de coupes différentes de celles préconisées dans le RNI qui peuvent mieux répondre à l'écologie locale et régionale.</p>	Bilan régional
<p>Les stratégies sylvicoles doivent être orientées vers l'amélioration (restauration) de la qualité des territoires autochtones.</p>	Communauté autochtone
<p>Adapter le manuel d'aménagement forestier au contexte de la forêt mélangée hétérogène retrouvée sur le territoire.</p>	Groupes d'intérêt autres
<p>Que les pratiques sylvicoles adaptées (exemple : CPPTM, CPHR) puissent se faire sur des territoires ayant plus d'une vocation, comme par exemple les pourvoiries.</p>	Exploitant des ressources autres que ligneuse
<p>Les pratiques sylvicoles adaptées sont une avenue intéressante pour la prise en compte des intérêts des autres utilisateurs du milieu forestier.</p>	Bilan régional
<p>Étant donné que l'homogénéisation des jeunes forêts induites par les traitements sylvicoles va à l'encontre des besoins de la faune en matière d'habitat, il faudrait trouver des façons d'atténuer les effets négatifs de ce phénomène.</p>	Groupe de protection de la faune
<p>Limiter le jardinage aux peuplements d'essences tolérantes à l'ombre dont la structure en essences objectif est véritablement de type jardinée et dont la surface terrière en vigueur 1 des essences objectif est significativement supérieure à 9 m2 par hectare. Introduire la notion de coupe par bandes et coupe par mini-bandes dans les plans d'aménagement et d'intervention.</p>	L'industrie
<p>Les membres du Groupe faune sont d'avis qu'il faudrait incorporer des mesures de mitigation faunique à la pléiade de traitements sylvicoles qui seront potentiellement utilisés dans le cadre d'une intensification de l'aménagement pour les rendre acceptables dans un cadre de développement durable.</p>	Groupe de protection de la faune
<p>Augmenter la quantité de travaux sylvicoles pour les feuillus en mettant en place des mesures budgétaires et réglementaires favorables.</p>	Aménagiste/Groupement/Société/COOP
<p>Reconnaître que seules les forêts majoritairement constituées d'essences feuillues tolérantes à l'ombre et dont la structure, la vigueur et les conditions écologiques sont propices au traitement de jardinage, doivent être jardinées.</p>	L'industrie

Mot clé

Production accrue de bois d'œuvre de qualité

Attentes

Augmenter le rendement de la forêt feuillue en bois de qualité déroulage et sciage.

Mot clé

Vieilles forêts, îlots de vieillissement, forêts anciennes, rares ou refuges biologiques

Attentes

Pour l'objectif de maintien en permanence d'une quantité de forêts mûres et surannées, l'ouverture offerte de réaliser des pratiques sylvicoles adaptées apparaît aux coopératives forestières comme très intéressante. Il faudra cependant définir assez rapidement les traitements sylvicoles qui répondent à ces critères et maintenir leur admissibilité sur une période suffisamment longue pour amortir les investissements qu'ils vont nécessiter.

La MRC Matawinie indique que des mesures particulières devraient être appliquées dans les UAF à vocation plus récréative ou faunique telles que celles situées dans la portion plus au sud de la région. Foresterie Saint-Donat propose de hausser le pourcentage initial de 3 % à 5 % d'îlots de vieillissement et les réserves fauniques désirent 10 % d'îlots sur leur propre territoire et qu'on compense les superficies manquantes par un pourcentage plus important de pratiques sylvicoles adaptées.

Il a été recommandé d'agir prioritairement sur des territoires où les vieilles forêts sont plus rares, car ces dernières jouent un rôle crucial dans le maintien de la biodiversité.

Que le MRNFP implante dès le PGAF 2005-2010, à l'échelle de chaque territoire faunique structuré, un scénario à 3 % d'îlots de vieillissement en plus de réaliser au moins 5 % de pratiques sylvicoles adaptées. Ces superficies s'ajoutent à celle prévue en refuges biologiques.

Pour l'objectif de maintien en permanence d'une quantité de forêts mûres et surannées, il serait plus opportun d'intégrer les préoccupations liées au maintien de la biodiversité aux pratiques sylvicoles en application dans ces forêts de manière à conserver les attributs qui permettront de maintenir la productivité et la viabilité des écosystèmes.

Type de groupe

Bilan régional

Type de groupe

Aménagiste/Groupement/Société/COOP

Groupe de protection de l'environnement

Bilan régional

Groupe de protection de la faune

Aménagiste/Groupement/Société/COOP

Moyen utilisé dans Sylva II Par compartimentage / par priorisation des blocs

Mot clé

Concentration des coupes versus leur dispersion

Attentes

Selon Louisiana Pacifique, le taux de 60 % en coupe mosaïque apparaît très élevé et risque de causer des ruptures de strates matures pour la région. On privilégie l'utilisation de taux adaptés aux UAF plutôt qu'un taux national.

Utiliser la CMO en trois passes.

Type de groupe

L'industrie

Exploitant des ressources autres que ligneuse

Moyen utilisé dans Sylva II Par compartimentage / par visualisation des résultats

Mot clé

Bassin versant

Type de groupe

Attentes

Lors des opérations forestières dans les bassins versants de rivières à saumon, la dimension des sous-bassins devrait être de 10 km² (minimum) à dimension variable (moyenne de 35 à 50 km²) avec une aire équivalente de coupe maximale de 33 %. Le suivi des opérations devra être réalisé par les institutions locales indépendantes.

Groupe de protection de la faune

Mot clé

Pratiques sylvicoles adaptées

Type de groupe

Attentes

En regard de l'application de pratiques adaptées répondant à l'objectif de maintien des vieilles forêts, l'augmentation des bois secs et sains non récoltés devrait faire l'objet d'une évaluation quant à son impact sur la possibilité forestière.

Aménagiste/Groupement/Société/COOP

Mot clé

Protection des paysages critiques

Type de groupe

Attentes

L'expérience vécue par les pourvoiries en gestion intégrée des ressources leur a appris que l'utilisation de simulations visuelles des coupes facilite grandement les ententes entre pourvoirie et industriel forestier.

Exploitant des ressources autres que ligneuse

Moyen utilisé dans Sylva II Par le compartimentage en général

Mot clé

Aménagement intégré/écosystémique

Type de groupe

Attentes

Il existe une volonté de voir s'implanter avec plus de vigueur le concept de forêt habitée.

Bilan national

Prendre une approche territoriale de gestion forestière selon le principe d'une UAF par réserve faunique.

Groupe de protection de la faune

La pourvoirie du lac Oscar demande qu'un PGAF et un calcul de possibilité forestière soient réalisés pour son territoire, sinon le minimum serait que le compartimentage du territoire soit réalisé dans le prochain PGAF de l'UAF, afin d'y intégrer les résultats de nos recherches.

Groupe de protection de la faune

La Loi doit reconnaître le statut des réserves fauniques et permettre de faire une gestion forestière intégrée à l'échelle des réserves fauniques.

Groupe de protection de la faune

L'UQCN propose une réforme du régime forestier impliquant la révocation, dans une première étape, de 15 % des CAAF pour mettre en place une politique de forêt habitée régionalisée. Elle serait basée sur la création de forêts communautaires, de fermes forestières, de forêts autochtones et d'entreprises d'aménagement territorial.

Groupe de protection de l'environnement

Révoquer dix pourcent des CAAF situés sur des réserves fauniques pour modifier la tenure des terres et les remplacer par des forêts communautaires pilotes.

Groupe de protection de l'environnement

Dans l'application du principe de droits inhérents au statu d'aborigène, les premières nations doivent avoir des droits d'usage garantis.

Communauté autochtone

Au chapitre des échelles d'application de la gestion forestière, les membres du Groupe faune régional considèrent que les UAF, dans leurs formes actuelles, offrent des limites acceptables pour calculer la possibilité forestière, faire la planification forestière générale et orienter les stratégies de récolte. C'est également à cette échelle que devrait se pratiquer la gestion intégrée des ressources, sauf dans le cas des réserves fauniques qui devraient être considérées comme des entités distinctes et comme des territoires pilotes pour l'implantation d'une démarche de gestion intégrée des ressources en région.

Groupe de protection de la faune

Réaliser la gestion des ressources naturelles par territoire de ZEC plutôt que par UAF.

Exploitant des ressources autres que ligneuse

Que le gouvernement du Québec reconnaisse dans sa législation la "forêt habitée" comme un des modes de gestion des forêts publiques du Québec.

Groupes d'intérêt autres

Mot clé

Campement autochtone

Type de groupe

Attentes

La superficie de protection de 4 ha autour des campements principaux (limite de 1 campement par 100 km²) actuellement en vigueur est considérée comme une norme insuffisante. Une superficie de 25 ha de protection intégrale est demandée si le secteur est traité par CPRS. Dans le cas de CPPTM, cette superficie de protection intégrale descend à 15 ha avec une zone tampon de 10 ha traitée par CPPTM. Dans le cas où le secteur est traité par coupe mosaïque, la zone de protection est réduite à 4 ha à condition qu'un massif âgé au minimum de 10 ans et ayant une régénération de 3 mètres minimum se trouve à une distance minimale de 200 mètres du campement. De plus, aucune limite ne devrait être établie quant au nombre de campements à considérer par unité de superficie.

Communauté autochtone

Mot clé

Concentration des coupes versus leur dispersion

Type de groupe

Attentes

Pour la question des patrons de répartition spatiale des coupes adaptées à l'écologie régionale et socialement acceptables, il a été avancé que l'approche de conservation proposée devrait être déterminée par une table de concertation constituée des intervenants du territoire. Ceci permettrait d'établir des balises régionales sur les priorités à considérer.

L'industrie

Pour la répartition spatiale des coupes, considérer certaines alternatives à la coupe en mosaïque telles que celles qui seront dévoilées par un comité du Bas-Saint-Laurent au cours du printemps 2004.

Bilan régional

L'Association des pourvoires de Lanaudière n'apprécie pas outre mesure la coupe mosaïque et propose que le MRNFP prévoit d'autres patrons de répartition spatiale des coupes pour faciliter l'acceptabilité de la récolte de bois sur des petits territoires comme ceux des pourvoyeurs de la région.

Groupe de protection de la faune

L'approche qui vise à imiter dans les patrons de coupe les « perturbations naturelles », bien que séduisante à première vue, doit être appliquée avec modération pour deux types de raison 1- Les « perturbations naturelles » ne couvraient pas, année après année, une superficie totale du même ordre que les superficies de coupes; la faune pouvait donc s'adapter dans les immenses étendues non perturbées, de même que lors des longues périodes sans perturbations. 2- Il n'y avait pas dans la forêt d'aussi nombreux utilisateurs à des fins d'activités sportives ou de villégiature que maintenant. Les territoires structurés demandent donc que leurs territoires soient considérée autrement dans le cadre de la répartition spatiale des coupes.

Groupe de protection de la faune

Mot clé

Éclaircie précommerciale

Type de groupe

Attentes

Limiter l'EPC aux sites les plus productifs du point de vue forestier.

Bilan régional

Mot clé

Intensification de l'aménagement

Type de groupe

Attentes

Permettre la mise en place de métairie sur les territoires publics pour encourager les investissements privés avec des garanties sur l'usufruit.

Industrie

La ligniculture ou culture d'essences à croissance rapide sur de courtes rotations, dans le contexte d'un zonage de la forêt, nous apparaît offrir une des avenues des plus intéressantes pour répondre à cette commande économique, sociale et environnementale. Cette façon de concevoir l'aménagement du territoire forestier reflète un principe auquel nous adhérons, basé sur un scénario d'allocation du territoire en trois ou quatre zones, le principe de la triade ou de la quad. Pour réaliser ce type de zonage, il faut modifier le cadre de gestion actuel des forêts publiques et développer une mosaïque du territoire qui autorise la création de quatre zones d'aménagement dans les aires jugées propices. Il faut modifier le manuel d'aménagement pour y permettre à la fois une culture plus intensive de la forêt sur une partie du territoire et un aménagement beaucoup moins intensif sur la majeure partie du territoire

Chercheurs

Mot clé

Possibilité forestière en général

Type de groupe

Attentes

La réalisation de calcul de possibilité par aire de trappe a pour effet de scinder des UAF en unité plus petite et donc plus difficile à normaliser. Cela se traduit inévitablement par une baisse de possibilité. Il faudrait donc former une seule UAF pour l'ensemble du territoire Cri. De cette façon, nous aurions encore un minimum de souplesse pour orienter nos travaux dans les peuplements matures et surannés.

Industrie

Mot clé

Protection des paysages critiques

Type de groupe

Attentes

Au niveau des questions touchant le paysage, il faudrait adapter les objectifs en fonction de l'usage de chaque territoire, notamment de l'importance de l'achalandage au niveau de la villégiature et des pourvoiries. Il faut véritablement fixer ces objectifs dans les PGAF plutôt que dans le RNI pour tenir compte de la sensibilité de chaque secteur.

Aménagiste/Groupement/Société/COOP

Mot clé

Vieilles forêts, îlots de vieillissement, forêts anciennes, rares ou refuges biologiques
--

Attentes

La répartition des refuges biologiques et îlots de vieillissement doit se faire à l'échelle des réserves fauniques, zecs et pourvoiries afin que chacun bénéficie des avantages qu'ils procurent.

Pour les territoires fauniques structurés, nous recommandons de maintenir un minimum de forêts mûres et surannées par bloc faunique de manière à assurer un étalement spatial de ce type d'habitat et une mosaïque diversifiée dans chacun des blocs fauniques.

Nous croyons que les massifs de forêts fermées de 100 km² par UAF sont nettement insuffisants, car une partie de ces massifs risque de ne pas se retrouver sur les territoires à caractère faunique.

*Établir des objectifs de représentation des forêts mûres et surannées, basés sur la structure historique et naturelle du paysage; *Élaborer un processus de planification à l'échelle du paysage qui intègre tous les détenteurs de Contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) et facilite l'établissement d'objectifs en regard des vieilles forêts, des grandes forêts intactes, de la diversité forestière, de l'accès routier, etc.;*Mettre immédiatement en oeuvre l'objectif de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier (OPVM) visant à préserver une grande aire de 100 km² de massif de forêt fermée dans toutes les unités d'aménagement forestier (UAF) en forêt boréale, et non dans les zones abritant des pessières à mousse uniquement; et de veiller à ce que ces massifs de forêt fermée ne fassent pas l'objet d'une exploitation forestière, et ce, jusqu'à ce qu'ils puissent être remplacés par des massifs équivalents.

Type de groupe

Groupe de protection de la faune

Groupe de protection de la faune

Exploitant des ressources autres que ligneuse

Groupe de protection de l'environnement

Mot clé

Zonage

Attentes

Un processus de zonage forestier devrait être établi pour stabiliser la vocation des territoires voués à la production forestière. Ceux-ci devraient faire l'objet d'une sylviculture intensive, être clairement identifiés comme tels aux cartes d'affectation et se voir reconnaître un statut particulier lors des consultations étant donné que leur vocation forestière est prioritaire.

Les bénéficiaires proposent la mise en place d'un zonage forestier qui fixerait les priorités d'aménagement intensif (faune, fibre, etc.) par portion du territoire. Ceci fixerait des normes et des objectifs clairs en matière de développement du territoire.

Mettre en place « Le plan d'affectation des terres » le plus rapidement possible afin de pouvoir prendre en compte non seulement la matière ligneuse, mais les volets faunique et récréatif des territoires structurés.

Implantation d'un zonage fonctionnel par territoire d'UAF;

Le plan d'affectation doit assurer la conservation de ressources identifiées comme étant prioritaires pour une Nation. Les Premières Nations doivent disposer d'un droit de veto concernant la protection des sites sensibles correspondants aux valeurs autochtones.

Élaboration d'un plan d'affectation Atikamekw et arrimage avec le plan d'affectation du Québec.

Type de groupe

Groupes d'intérêt autres

L'industrie

Exploitant des ressources autres que ligneuse

Industrie

Communauté autochtone

Communauté autochtone

Mot clé

Amélioration des connaissances

Type de groupe

Attentes

La proportion d'attribution doit tenir compte de la qualité réelle sur pied puisque les attributions sont généralement destinées vers des usines de sciage et de déroulage.

Industrie

Avant toute affectation, il importe de réaliser un bilan de l'état et une caractérisation des territoires autochtones afin de s'assurer de respecter un seuil minimal d'intégrité territoriale et d'assurer les besoins des Autochtones. La qualité du territoire doit être assurée. Ce seuil minimal de qualité du territoire doit permettre de rendre le territoire apte à soutenir le mode de vie des Autochtones et doit être établi en consultation avec les communautés. Le cumul des impacts doit être considéré.

Communauté autochtone

Mot clé

Aménagement intégré/écosystémique

Type de groupe

Attentes

Passer d'un paradigme de production de matière ligneuse à un paradigme plus large d'aménagement de la forêt qui prenne en compte une plus grande diversité d'objectifs tels que les besoins de la faune et de la flore, et évidemment la pratique d'Innu Aitun. Ces objectifs doivent être mis sur un pied d'égalité avec la production de matière ligneuse. C'est le seul moyen d'instaurer une véritable gestion intégrée et durable de la forêt.

Communauté autochtone

Nous recommandons que le cadre territorial d'application de la gestion intégrée des ressources s'adapte au moins à celui des territoires structurés comme les pourvoies à droits exclusifs et les réserves fauniques. De plus, le Groupe faune régional du Nord-du-Québec recommande que les plans de gestion intégrée des ressources à venir soient protégés par une disposition dans la Loi sur les forêts.

Groupe de protection de la faune

Le CRECN propose la mise sur pied de Table d'aménagement forestier (une par UAF) et la création de tables régionales de concertation sur la GIR en milieu forestier, coordonnée et supervisée par un observatoire forestier. Le CRECN propose que tous les utilisateurs, à force égale, s'assoient et prennent des décisions éclairées, avec l'aide des experts de l'observatoire, sur l'aménagement de la forêt.

Groupe de protection de l'environnement

L'adoption de plans d'action régionalisés qui prendraient en considération les dimensions de l'aménagement, de la récolte et de la transformation des bois, avec pour objectif ultime le maintien de l'activité économique et non uniquement celui du niveau de récolte global.

Groupes d'intérêt autres

Le choix des unités territoriales de référence comme indicateur pour la répartition des aires de coupe doit être réévalué, car l'échelle de référence est trop vaste.

Groupe de protection de la faune

* Appliquer la gestion intégrée localement en fonction des droits consentis sur le territoire; * L'état doit superviser les aspects macroscopiques et s'assurer de la cohérence des suivis.

Industrie

Mot clé	Chasse/piégeage/ligne de trappe/cueillette	Type de groupe
Attentes	Respecter nos droits prépondérants de prélèvement faunique.	Communauté autochtone
Mot clé	Conservation de la biodiversité	Type de groupe
Attentes	En raison de l'importance de la pessière à mousses pour le développement durable du Québec, nous recommandons : • que la limite nord des attributions commerciales de bois telle que suggérée par le MRNFP ne soit pas retenue en raison du fait qu'elle est basée sur une démarche méthodologique erronée au plan scientifique et qu'elle n'intègre pas les nouvelles connaissances disponibles sur ces forêts; • qu'une éventuelle limite nord des attributions commerciales de bois coïncide avec celle de la limite nord de la pessière à mousses telle qu'acceptée par le monde de la recherche et reconnue par le MRNFP.	Chercheurs
Mot clé	Habitats fauniques essentiels	Type de groupe
Attentes	Viser un rendement soutenu des habitats fauniques dans les réserves fauniques du Québec. Ce principe de rendement soutenu retrouvé à l'intérieur des réserves fauniques devrait être reconnu au même titre et selon la même logique du MRNFP en regard de la matière ligneuse. Pour la question de la protection des milieux aquatiques, priorité d'action dans les territoires fauniques à vocation commerciale.	Groupe de protection de la faune Bilan régional
Mot clé	Intensification de l'aménagement	Type de groupe
Attentes	L'intensification de l'aménagement forestier devrait d'abord viser les régions les plus affectées par les facteurs de «baisse de possibilité» consécutives à la création d'aires protégées et aux modifications des règles de calcul de la possibilité forestière.	Groupes d'intérêt autres
Mot clé	Limiter les effets des activités forestières sur l'écoulement des eaux	Type de groupe
Attentes	Au lieu des unités d'aménagement forestier, les bassins versants devraient être utilisés comme échelle de référence lors de l'application des objectifs de protection et de mise en valeur. Une telle approche serait beaucoup plus représentative de la réalité et permettrait de connaître les vrais problématiques du territoire.	Bilan régional
Mot clé	Possibilité forestière en général	Type de groupe
Attentes		

L'obligation de respecter la possibilité forestière sur une base annuelle soit retirée au profit du respect du volume total prévu au plan quinquennal, facilitant ainsi les ajustements aux conditions de marchés.	L'industrie
Étaler le dépôt des PGAF sur une période de quelques années, chaque année regroupant un certain nombre de régions limitrophes ou présentant des orientations communes.	Industrie
La reconnaissance des peupliers et du bouleau à papier au titre d'essences dont la production doit être priorisée au même titre que les autres essences.	Industrie
Cessation des modifications aux limites de territoires sur lesquels les calculs de possibilités forestières sont effectués.	Industrie
Employer une approche de précaution dans le calcul de possibilité forestière, en fixant un pourcentage maximal du rendement soutenu pouvant être attribué (réduction des attributions).	Groupe de protection de l'environnement
Favoriser la réalisation de travaux d'éclaircie commerciale en allouant les bois ainsi récoltés en surplus des volumes alloués au CAAF lorsque ces travaux sont effectués en sus de la stratégie d'aménagement. La tarification de ces bois mériterait, d'autre part, d'être réévaluée à la baisse, compte tenu de la forte proportion de bois à pâte.	L'industrie
La question de l'amélioration de la qualité des données d'inventaire est revenu à plusieurs reprises.	Bilan national
Déterminer trois niveaux de calcul de la possibilité forestière, soit un niveau de plein boisement, un niveau de base et un niveau de base incluant les mesures de protection.	L'industrie
Le CRECN recommande l'augmentation des ressources humaines et financières dédiées à l'acquisition de connaissance sur les écosystèmes forestiers afin de permettre un calcul de la possibilité forestière adapté à chaque région naturelle. Par la suite, le CRECN recommande que la planification soit faite avec les utilisateurs du territoire. Finalement, le CRECN recommande que le suivi terrain soit fait par un vérificateur sous serment et indépendant.	Groupe de protection de l'environnement
Nous considérons que la Commission d'étude ne peut se prononcer de façon définitive sur la capacité forestière réelle du Québec à moins de prendre en compte les droits et intérêts des Autochtones.	Communauté autochtone
Réduire la part accordée aux grandes entreprises pour qu'il soit possible de mettre en place d'autres modes de gestion qui permettraient aux Premières Nations de Mamuitun mak Nutashkuan de participer plus activement à la gestion et l'aménagement des forêts du Nitassinan et ainsi de protéger leur droits ancestraux, y compris le titre aborigène. Nous recommandons qu'un projet pilote sur la foresterie communautaire soit instauré.	Communauté autochtone
Selon PGAF en vigueur, il n'est pas admissible (ou possible compte tenu des nombreuses contraintes normatives) de faire du reboisement sur un parterre de coupe qui a 60 % et plus de stocking de régénération naturelle. Comme la régénération naturelle formant le stocking après coupe se retrouve concentrée dans les bandes inter-sentiers qui occupent environ 72 % du parterre de coupe il nous apparaît qu'il serait intéressant et réaliste de viser un stocking combiné de régénération naturelle et artificielle de 90 % sur l'ensemble des superficies récoltées, là où les accès et les infrastructures le permettent. L'ensemble des secteurs ciblés pourrait être les andains, les entonnoirs, les sentiers de débardage, les bandes inter-sentiers mal régénérées et les feux récents et anciens ayant fait l'objet de récolte.	Industrie

Les industriels forestiers estiment que la marge de manoeuvre qui leur permet d'étaler dans le temps la part inutilisée, d'une année donnée, du volume de bois attribué est nécessaire pour faire face aux imprévus et profiter des occasions qu'offre le marché. Ils proposent d'appliquer cette marge de manoeuvre sur une base quinquennale plutôt qu'annuelle.

L'industrie

Le CRECN recommande la création d'un bureau public de vérification forestière et que celui-ci ait comme mandat d'examiner le processus de calcul de la possibilité forestière et d'assurer le suivi des programmes de rendement soutenu afin de certifier qu'il n'y ait pas de surexploitation de la forêt.

Groupe de protection de l'environnement

Avoir une personne au MRNFP et un aménagiste pour les bénéficiaires qui travaillent en permanence sur les intrants du calcul de possibilité pour améliorer de façon continue ceux-ci plutôt que d'avoir une surcharge de travail lors du lancement des PGAF. Ceci permettrait d'échanger davantage avec les bénéficiaires. Faire un PGAF complet aux 10 ans et réviser le calcul de possibilité aux 5 ans. Le synchronisme devrait être fait avec les inventaires décennaux.

L'industrie

Lors de la révision des attributions de volumes de bois en vertu de l'article 77 de la Loi sur les Forêts, instaurer un « préjugé favorable » aux bénéficiaires de contrats et de conventions d'aménagement (CAAF, CtAF, CvAF) qui respectent les droits de la Première Nation Malécite de Viger.

Communauté autochtone

Création d'un poste de Chef forestier indépendant, responsable de l'évaluation du niveau de récolte admissible.

Industrie

Que le gestionnaire de la forêt publique fasse appliquer rigoureusement la stratégie d'aménagement en vigueur en s'assurant d'un prélèvement de la matière ligneuse qui respecte non seulement le niveau de récolte en volumes prescrit mais également les proportions en superficies prévues aux plans généraux d'aménagement forestier de chaque territoire, par groupe de production prioritaire et par groupe de calcul.

L'industrie

Séparer le PQAF du PGAF et fusionner les PAIF et PQAF dans un PQAF dynamique. Le public aura ainsi l'occasion d'émettre annuellement ses commentaires sur les opérations au moins 5 ans à l'avance.

L'industrie

*Pour les feuillus, il faut se préoccuper particulièrement de la qualité par essence; *Récolter les tiges en perdition qui ont atteint un diamètre optimum de rendement économique; *Viser à réduire les pertes de volume de qualité en axant la récolte sur les diamètres optimaux de récolte (DOR).

Industrie

Mot clé

Pratiques sylvicoles adaptées

Attentes

Type de groupe

Que le MRN assouplisse les règles sur les façons de faire en forêt, de façon à favoriser l'essai de nouvelles pratiques prometteuses.

Groupes d'intérêt autres

Mot clé

Protection des paysages critiques

Attentes

Type de groupe

Une concertation dans le choix des sites est essentielle. Ceci permettrait d'intégrer d'autres problématiques à celle-ci afin de réduire les impacts économiques d'une telle mesure, mais aussi favoriser l'atteinte d'autres objectifs. Par exemple, un paysage d'intérêt pourrait servir de refuge biologique.

Groupe de protection de la faune

Mot clé	Le MRNFP doit définir précisément ce qu'est un paysage d'intérêt. On abolirait ainsi toute subjectivité et la prise de décision serait facilitée.	L'industrie
	Réduction des risques d'orniérage	Type de groupe
	Attentes	
Mot clé	Pour la question de l'orniérage, la méthode de calcul devrait exclure la bande de 40 mètres de part et d'autre des chemins où il faut accepter les ornières afin de faciliter la manutention des bois et ainsi diminuer les pertes et les bris de matière ligneuse.	L'industrie
	Vieilles forêts, îlots de vieillissement, forêts anciennes, rares ou refuges biologiques	Type de groupe
	Attentes	
Mot clé	La cible de 33 % proposée par le ministre s'applique uniquement sur des unités territoriales sous aménagement. Afin de minimiser l'impact sur la possibilité, toutes les unités territoriales composant le milieu forestier devraient être prises en compte.	L'industrie
	Louisiana Pacifique suggèrent que les unités d'aménagement forestier (UAF) situées près d'un parc de conservation bénéficient d'un assouplissement des mesures préconisées étant donné que le parc remplit déjà un rôle de protection des massifs de bois mûrs et surannés.	L'industrie
	Zonage	Type de groupe
	Attentes	
	*Établir de nouveaux calculs de possibilité forestière en fonction d'une aire de référence, soit les aires communes étendues aux limites de bassins et de sous-bassins. *Que le MRNFP utilise ces unités pour en faire des Unités de gestion intégrée.	Groupes d'intérêt autres
Moyen utilisé dans Sylva II Par une stratégie d'aménagement particulière		
Mot clé	Autres produits issus de la forêt	Type de groupe
	Attentes	
Mot clé	Diversifier l'utilisation de la forêt, notamment par la bioforesterie (voir recherche de l'UQAC).	Bilan régional
	Habitats fauniques essentiels	Type de groupe
	Attentes	
	Pour les espèces à grand domaine vital, comme le caribou des bois, la protection de l'habitat des populations connues, lors de l'approbation des PGAF, se traduit par un plan particulier d'aménagement qui sera revu tous les cinq ans.	Aménagiste/Groupement/Société/COOP
	Cibler les principaux enjeux de cohabitation « forêt-faune-récréation » pour la réserve faunique.	Groupes d'intérêt autres

Mot clé

Possibilité forestière en général

Type de groupe**Attentes**

Établir un équilibre entre le rendement forestier, l'augmentation de la qualité et la production de bois d'œuvre.

Industrie

Que le gouvernement du Québec évalue la situation globale des courbes de rendement actuelles pour apporter tous les changements nécessaires à la cueillette des données répondant aux besoins d'une saine gestion de la foresterie en prenant en compte tous les nouveaux outils modernes de gestion (Système d'information à référence spatiale, Imagerie satellitaire, etc.). Cette évaluation devra mettre au banc des accusés le système actuel pour savoir s'il doit subir des modifications ou encore être remplacé dans le seul but de rencontrer nos besoins.

Bilan régional

Mot clé

Pratiques sylvicoles adaptées

Type de groupe**Attentes**

Le MRNFP, en collaboration avec l'industrie, doit procéder à une révision en profondeur des priorités de récolte des tiges à l'intérieur des peuplements à jardiner.

L'industrie

En collaboration avec le MRNFP, les détenteurs de droits, les communautés et les utilisateurs du milieu forestier, développer un "livre de recettes sylvicoles régionales"

L'industrie

Favoriser davantage le régime équié dans l'aménagement feuillu.

L'industrie

La coupe à rétention variable devrait être considérée comme pratique sylvicole adaptée aux vieilles forêts.

Groupe de protection de l'environnement

Mot clé

Vieilles forêts, îlots de vieillissement, forêts anciennes, rares ou refuges biologiques

Type de groupe**Attentes**

Les peuplements comptabilisés dans les refuges biologiques ne devraient pas se limiter aux peuplements climaciques. Il est ainsi suggéré de définir les marges d'acceptabilité des superficies incluses dans les refuges biologiques et fixer un seuil de 80 % de forêts matures dans les secteurs identifiés.

L'industrie

*Établir un objectif de restauration des vieilles forêts se rapprochant des niveaux naturels et assurer le rétablissement des types forestiers qui sont significativement sous représentés s'il l'on compare aux niveaux prévalant dans des conditions naturelles.

Groupe de protection de l'environnement

Pour le cas des îlots de vieillissement en Gaspésie, le MRNFP devrait considérer, dans l'atteinte de la superficie de 10 %, l'ensemble des territoires forestiers comprenant les territoires inaccessibles et les aires protégées.

Bilan régional

Dans le cas des îlots de vieillissement, l'âge retenu pour la fin de la période de vieillissement des îlots ne devrait pas être fixe comme le MRNFP l'a considéré. Parce que chaque espèce possède sa propre courbe de croissance, l'âge de fin de période devrait être défini par un facteur comme par exemple 1,5 fois l'âge d'exploitabilité actuelle de l'espèce.

Exploitant des ressources autres que ligneuse